



## Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi, le 2 novembre 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Dix (10) citoyens assistent aussi à l'assemblée.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2015 11 01

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Rypinski Marcoux et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

#### Ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton Lundi, le 2 novembre 2015

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2015
5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES
  - 5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 5.1.1 Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des fêtes;
    - 5.1.2 Mandat général à un cabinet d'avocats pour services professionnels en matière légale en 2016;
    - 5.1.3 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016;
    - 5.1.4 Nomination d'un nouveau Maire suppléant;
    - 5.1.5 Autorisation de signature pour l'échange de parcelles de terrain;
  - 5.2 FINANCES
    - 5.2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses réalisés et prévisionnels, 2<sup>ème</sup> semestre 2015;
    - 5.2.2 Approbation de la première programmation pour le programme TECQ 2014-2018 (partie discrétionnaire du 20%);
    - 5.2.3 Autorisation de payer une facture pour service juridiques rendus;
  - 5.3 PERSONNEL
    - 5.3.1 Embauche du préposé pour le dépôt de matières résiduelles au garage municipal;
  - 5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES
  - 5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS
    - 5.5.1 Autorisation de renouvellement du contrat d'entretien horticole des parcs;

Initiales du maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

- 5.5.2 Permission d'installer une patinoire dans le parc municipal du quai Vale Perkins;
- 5.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 5.6.1 Dépôt du rapport du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile;
- 5.6.2 Adoption du nouveau plan de sécurité civile de la Municipalité;
- 5.7 **TRANSPORT & VOIRIE**
- 5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et Inspecteur en voirie;
- 5.7.2 Taux horaire pour l'enlèvement des accumulations de neige au village;
- 5.8 **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement;
- 5.8.2 Addenda numéro 4 au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017;
- 5.8.3 Adjudication du contrat pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre;
- 5.8.4 Partenariat avec la Ressourcerie des Frontières;
- 5.9 **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 5.10 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 5.10.1 Dépôt du rapport du Responsable en urbanisme et l'inspection en bâtiment;
- 5.10.2 Dérogation mineure : 101, chemin Knowlton Landing – ajout de quatre (4) pieux vissés sous le bâtiment principal existant;
- 5.11 **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire;
- 5.11.2 Support de la Municipalité aux activités d'arts martiaux pour toute la famille;
6. **AVIS DE MOTION**
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
8. **SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES**
- 8.1 Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA;
- 8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période;
- 8.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier et les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements;
9. **VARIA**
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adoptée.

3- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la session du Conseil. Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

2015 11 02

4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2015**

Il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

Adoptée.

5- **AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES**

5.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

### 5.1.1 Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des fêtes

Monsieur le Maire informe le public que l'Hôtel de Ville sera fermé pour la période des Fêtes, du jeudi, le 24 décembre 2015 à 16h00 au vendredi, le 1 janvier 2016 inclusivement. Le retour au travail des employés est prévu pour le lundi, 4 janvier 2016.

2015 11 03

### 5.1.2 Mandat général à un cabinet d'avocats pour services professionnels en matière légale en 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet d'avocats Monty Sylvestre s.e.n.c. a présenté à la Municipalité une entente de services pour consultation juridique incluant une rencontre annuelle avec le Conseil municipal, le tout pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu

**D'AUTORISER** le Maire et le Directeur général secrétaire trésorier ou tout autre représentant mandaté par ce dernier à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, Conseillers juridiques inc., au besoin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

**Adoptée.**

2015 11 04

### 5.1.3 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Edith Smeesters  
et résolu

**D'ADOPTER** le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016, qui débiteront à 19 heures:

- Lundi, le 11 janvier
- Lundi, le 1 février
- Lundi, le 7 mars
- Lundi, le 4 avril
- Lundi, le 2 mai
- Lundi, le 6 juin
- Lundi, le 4 juillet
- Lundi, le 1 août
- Mardi, le 6 septembre (*5 septembre: fête du travail*)
- Lundi, le 3 octobre
- Lundi, le 7 novembre
- Lundi, le 5 décembre

**DE PUBLIER** un avis public du contenu du présent calendrier conformément au code municipal.

**Adoptée.**

2015 11 05

### 5.1.4 Nomination d'un nouveau Maire suppléant

**CONSIDÉRANT QUE** la Conseillère Edith Smeesters a été nommée Mairesse suppléante le 7 avril 2015 et que son mandat arrive à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Maire suppléant doit être autorisé par résolution du Conseil pour siéger à titre de substitut au Maire lors de rencontres tenues à la MRC Memphrémagog;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par André Ducharme**  
**et résolu**

**DE NOMMER** le Conseiller Michel Daigneault à titre de Maire suppléant à compter du 1<sup>e</sup> décembre 2015 et ce, jusqu'au 31 juillet 2016;

**D'AUTORISER** le Maire suppléant, Michel Daigneault, à agir à titre de substitut au Maire pour représentation à la MRC de Memphrémagog;

**ET D'AUTORISER** le remplacement de la signataire autorisée Edith Smeesters par le Conseiller Michel Daigneault à signer tous les effets bancaires en l'absence de Monsieur le Maire, pour et au nom de la Municipalité.

**Adoptée.**

2015 11 06

#### **5.1.5 Autorisation de signature pour l'échange de parcelles de terrain**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Manson est une impasse et que la Municipalité pourrait bénéficier d'un rond point là où se termine la rue;

**CONSIDÉRANT QU'**un propriétaire de terrains enclavés serait prêt à faire un échange d'une partie de lots lui appartenant pour l'aménagement d'un tel rond point, contre une parcelle d'un lot appartenant à la Municipalité, ce qui aurait pour effet de le désenclaver;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire céderait aussi à la Municipalité une autre parcelle de lot qui a pour effet d'interrompre la rue Élie Hamelin, à l'autre extrémité du tracé naturel des deux rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire requérant assume tous les coûts d'arpentage pour descriptions techniques ainsi que les frais de notaire, et que les parcelles de lots seraient échangées de part et d'autre pour 1\$ symbolique;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Maire et le Directeur général secrétaire trésorier à signer les actes de cessions notariés à venir, concrétisant les échanges de parcelles de lots décrits ci-dessus, le tout parfaitement décrit dans le dossier du propriétaire matricule 9290-22-0605-0-000-0000, lots 409, 410, 411 et al Manson.

**Adoptée.**

### **5.2 FINANCES**

#### **5.2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses réalisés et prévisionnels, 2<sup>ème</sup> semestre 2015**

Le Directeur général secrétaire trésorier, Monsieur Thierry Roger dépose devant le Conseil municipal un document combinant les deux états comparatifs pour le deuxième semestre tel que prévu par la loi. Ce document démontre d'une part les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé (calculé comme étant le 30 septembre 2015), et ceux de l'exercice précédent. Copie dudit document a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2015 11 07

#### **5.2.2 Approbation de la première programmation pour le programme TECQ 2014-2018 (partie discrétionnaire du 20%)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis le 15 octobre 2015, la programmation des travaux admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a jamais reçu l'avis par courriel daté du 3 septembre 2015 avisant les municipalités de l'échéance du 15 octobre pour la partie de la programmation éligible pour le 20% des travaux sans restriction;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est la firme d'expert en ingénierie retenu soit EXP, qui a mis la Municipalité au courant le 8 octobre 2015 de cette échéance;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michel Daigneault**  
**et résolu**

#### **QUE LA MUNICIPALITÉ**

- ✓ **S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ✓ **S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ✓ **APPROUVE** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ✓ **S'ENGAGE** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ✓ **S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

annexe

**ET QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux en annexe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée.**

2015 11 08

#### **5.2.3 Autorisation de payer une facture pour service juridiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la facture numéro 1533 représente les honoraires et déboursés pour les services professionnels en matières légales de la firme Monty Sylvestre pour le procès avec le *Mansonville Rifle Association inc. et al*;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 17 773,60 \$ de ladite facture dépasse le montant de délégation de pouvoir du Directeur général secrétaire d'autoriser cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Pierre Pouliot**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à procéder au paiement de la facture en question.

**Adoptée.**

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

2015 11 09

### 5.3 PERSONNEL

#### 5.3.1 **Embauche du préposé pour le dépôt de matières résiduelles au garage municipal;**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt pour matières recyclables, matières organiques et déchets ultimes au garage municipal a connu un bon achalandage en 2015 et que les membres du comité spécial sur la gestion des matières résiduelles recommandent de reconduire ce service en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire proposé pour 2016 reste le même, soit presque tous les dimanches de l'année entre 13h et 17h;

**CONSIDÉRANT QUE** Jean-Sébastien Ducharme a remplacé la préposée qui a occupé le poste de préposée au dépôt jusqu'en août 2015 et est désireux de poursuivre pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Edith Smeesters  
et résolu**

**D'EMBAUCHER** Jean-Sébastien Ducharme pour occuper le poste préposé au dépôt de matières résiduelles les dimanches entre 13 et 17 heures au taux horaire de 14,31\$/h pour une période allant du 2 novembre 2015 au 25 décembre 2016. Le taux sera indexé selon la décision ultérieure du Conseil lors de la préparation du budget de l'exercice 2016.

**Adoptée.**  
*(Le Conseiller André Ducharme  
déclare son intérêt et s'abstient)*

### 5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

### 5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

2015 11 10

#### 5.5.1 **Autorisation de renouvellement du contrat d'entretien horticole des parcs**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Cultiv'Art a présenté une offre de services pour l'entretien paysager des fleurs, arbustes et arbres sur les sites municipaux (principalement le parc Manson);

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre porte sur deux ans, mais que la somme totale du contrat taxes et indexation incluses n'excède pas 25 000\$;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par André Ducharme  
et résolu**

**D'ACCORDER** le contrat pour les travaux d'entretien et d'horticulture des parcs de la Municipalité à Cultiv'Art pour un montant forfaitaire de 11 382,53\$ (taxes incluses) pour l'année 2016;

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à signer un contrat de deux (2) ans pour les travaux d'horticulture dans les parcs municipaux avec Cultiv'Art;

**ET D'AUTORISER** les versements des paiements pour les travaux, y compris l'indexation au coût de la vie, pour le Québec, applicable pour la deuxième année, soit 2017, selon le contrat signé entre les parties.

**Adoptée.**

2015 11 11

#### 5.5.2 **Permission d'installer une patinoire dans le parc**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Vincent, résident au 57 chemin George-R.-Jewett, a fait la demande d'installer, à ses propres frais, une patinoire dans le parc municipal du quai Vale Perkins, sur l'emplacement du terrain de volley-ball, pour l'hiver 2015-2016;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de ladite patinoire ne relève pas de la Municipalité, et que monsieur Guy Vincent en assume la tâche;

**CONSIDÉRANT QUE** la police d'assurance détenue par la Municipalité couvre l'utilisation du terrain municipal, sans frais additionnel pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michael Laplume**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** monsieur Guy Vincent à installer, entretenir et permettre l'utilisation de la patinoire envisagée sur le terrain de volley-ball de la Municipalité au quai de Vale Perkins, sans que la Municipalité ne soit engagée en quoi que ce soit dans cette entreprise.

**Adoptée.**

## **5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.6.1 Dépôt du rapport du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2015 11 12

### **5.6.2 Adoption du nouveau plan de sécurité civile de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Pottion désire se doter de mesures de prévention et d'atténuation face à la possibilité de sinistres majeurs affectant la population, les biens et le Canton;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Pottion a retenu de « refaire » le plan de sécurité civile en 2015, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de sécurité civile de la Municipalité du Canton de Pottion a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

**CONSIDÉRANT DONC QU'**un nouveau plan de sécurité civile a été produit et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et seront distribués aux membres de l'OMSC;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michel Daigneault**  
**et résolu**

**D'ADOPTER** le nouveau plan municipal de sécurité civile de la Municipalité du Canton de Pottion.

**Adoptée.**

## **5.7 TRANSPORTS**

### **5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et inspecteur en voirie**

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable des travaux publics et inspecteur en voirie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2015 11 13

### 5.7.2 Taux horaire pour l'enlèvement des accumulations de neige au village

**CONSIDÉRANT QUE** l'enlèvement des accumulations de neige dans le secteur du Village est compensé à taux horaire et est exécuté ponctuellement selon les besoins tels que déterminés par l'Inspecteur en voirie;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins 2 entrepreneurs locaux ont été sollicités pour faire ce travail;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Pierre Pouliot**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** l'Inspecteur en voirie à requérir les services d'Excavation Julien Pouliot Inc. pour l'enlèvement des accumulations de neige du Village et des espaces publics pour la saison hivernale 2015-16, le tout, selon l'offre de service reçue le 26 septembre, comme suit :

- Camion dix roues 77\$/h (taxes en sus);
- Chargeuse 110\$/h (taxes en sus);

**Adoptée.**

## 5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

### 5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable de l'hygiène du milieu et de l'inspection en environnement, madame Alexandra Leclerc. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte

**Déposé.**

2015 11 14

### 5.8.2 Addenda numéro 4 au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements ont dû être portés au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017 en vue d'améliorer le service en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications pour l'année 2016 ont été discutées avec l'entrepreneur Monsieur Raymond Cherrier en septembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications convenues entre les représentants de la Municipalité et M. Cherrier sont indiquées au projet d'Addenda numéro 4;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michael Laplume**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à signer « l'Entente concernant la collecte des matières résiduelles – Addenda numéro 4 au Contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017 » telle que présentée en annexe.

annexe

**ET DE VERSER** les montants prévus en 12 paiements égaux à l'exception du montant de 8 671\$ pour la collecte sur les chemins ajoutés, qui sera versé au 1<sup>er</sup> février 2016.

**Adoptée.**

2015 11 15

### 5.8.3 Adjudication du contrat pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité requiert les services de location, transport et disposition de conteneurs pour certaines matières acceptées à l'Écocentre municipal en 2016;



Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

**CONSIDÉRANT QUE** des entreprises spécialisées sont disposées à offrir ces services et assurer la mise en valeur du bois, des encombrants et des matériaux de construction, rénovation et démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel d'offres sur invitations lancé en octobre 2015, la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, dont les noms des entreprises et les prix soumis se trouvent en annexe;

**CONSIDÉRANT QUE** des deux soumissions, celle du soumissionnaire Gestion Michel Couture est la plus basse, à calcul volumétrique égal des deux soumissions, à 800\$ près;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par  
et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à signer un contrat d'un an avec l'entreprise Gestion Michel Couture pour les services de location, transport et disposition de conteneurs pour certaines matières acceptées à l'Écocentre municipal en 2016, pour un montant annuel d'environ 19 000\$ selon les tarifs soumis tel que montrés dans l'Annexe ci-jointe, basé sur l'estimé volumétrique des matières recueillies à l'Écocentre de la Municipalité tel qu'estimé pour 2016.

**Différé.**

annexe

2015 11 16

#### **5.8.4 Partenariat avec la Ressourcerie des Frontières**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières offre la collecte à domicile des encombrants sur rendez-vous dans un délai d'environ trois semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières assure la mise en valeur de 93% de tous les encombrants acceptés via la réutilisation et le recyclage, alors que les taux de mise en valeur des matières collectées selon la méthode actuelle sont bien inférieurs;

**CONSIDÉRANT QU'**un partenariat avec la Ressourcerie des Frontières permettrait une gestion plus responsable des matières résiduelles de même qu'une amélioration du service offert aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût supplémentaire de ce partenariat est compensé par l'absence de coût substantiel de collecte des matières encombrants dont la Municipalité a fait l'expérience par le passé, ainsi que par la meilleure performance (à coûts nets réduits) de l'Écocentre;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Edith Smeesters  
et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire-trésorier à signer l'entente « SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS », laquelle inclut le service de collecte et de transport ainsi que la récupération et la valorisation des encombrants pour une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2017 et dont le coût en 2016 est de 6,39 \$/habitant permanent et de 3,83 \$/chalet, en plus du taux variable établi en fonction de l'utilisation réelle du service à la tonne (le coût pour 2017 étant le même, ajusté selon le nombre d'habitants permanents et de chalets et indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC)).

**Adoptée.**

#### **5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

##### **5.10.1 Dépôt du rapport mensuel du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiments**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable en urbanisme et du département de l'inspection, monsieur Hugues Thivierge. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

2015 11 17

**5.10.2 Dérogation mineure: 101 chemin Knowlton Landing – ajout de quatre (4) pieux vissés sous le bâtiment principal existant**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 15 septembre 2015, par M. Andrew Czarnogorski (dossier CCU131015-4.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est situé sur le lot 1093-42, 1073-43-A et 1093-62 (matricule 0001-32-7237);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à ajouter quater (4) pieux vissés au bâtiment existant afin de renforcer la structure, aux endroits montrés au croquis joint à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage prévoit les travaux interdits et autorisés sur et au-dessus de la rive;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant indique certains arguments concernant la dérogation demandée, dont, entres autres, que le nouvel entrepreneur aurait démontré que les poutres de soutien ne sont pas suffisamment supportées et qu'elles arquent légèrement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit accordée selon le plan joint;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michel Daigneault**  
**et résolu**

**D'ACCEPTER** la demande visant à permettre l'ajout de quatre (4) pieux vissés sous le bâtiment existant, contrairement à l'article 64 du règlement de zonage numéro 2001-291 et ses amendements qui prévoit les travaux interdits et autorisés sur et au-dessus de la rive.

**Adoptée.**

**5.11 LOISIRS ET CULTURE**

**5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire**

Le Directeur général secrétaire trésorier mentionne que la Responsable en organisation communautaire, madame Patricia Wood, est en arrêt de travail pour quelques semaines suite à un accident. Un rapport cumulatif sera émis lors de son retour.

**Différé.**

2015 11 18

**5.11.2 Support de la Municipalité aux activités d'arts martiaux pour toute la famille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'efforce d'accroître la variété des activités sportives offerte aux citoyens afin d'augmenter la qualité de vie et d'attirer les jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc-Antoine Boudreau a exprimé de l'intérêt pour démarer un programme d'arts martiaux pour toute la famille et souhaiterait utiliser le gymnase de l'École Élémentaire de Mansonville;

**EN CONSÉQUENCE**  
**il est proposé par Michael Laplume**  
**et résolu**

**QUE** la Municipalité annonce cette programme à ses citoyens sur le site WEB de Potton, dans le bulletin communautaire des loisirs et dans le Potton en bref;

**QUE** la Municipalité continue de s'assurer que de telles activités soient couvertes par la police d'assurance qu'elle détient.

**Adoptée.**

**6- AVIS DE MOTION**

**7- ADOPTION DE RÈGLEMENTS**  
*(aucun règlement à adopter)*

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

## 8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

### 8.1 **Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposée.**

### 7.1 **Dépôt de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des dépenses engagées mais non payées, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposée.**

### 7.2 **Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier et les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du *Règlement numéro 2007-349A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

## 9- VARIA

### 10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressées au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

### 11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que l'assemblée soit levée à 20h14.

Le tout respectueusement soumis,

\_\_\_\_\_  
Louis Veillon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Thierry Roger,  
Directeur général secrétaire trésorier

*Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*